

Guide introductif du pass Culture

Cours de pratiques artistiques



Le pass Culture, c'est quoi ?

Le pass Culture est une application pensée pour **les jeunes de 18 ans**. Elle met à leur disposition **un crédit de 300€** qui les encourage à **découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles**. Grâce à la fonctionnalité de géolocalisation, les jeunes peuvent explorer toutes les propositions culturelles autour de chez eux et les réserver directement sur l'application.

Inscription

Rendez-vous sur le site pro.passculture.beta.gouv.fr muni de votre numéro de SIREN, créez un compte et mettez en ligne votre offre en remplissant les informations nécessaires (image, courte description, date, horaire, lieu, prix, stock). Si votre structure dépend d'une collectivité, l'inscription du SIREN vous rattachera automatiquement en tant que lieu de la collectivité.

Les réservations

A chaque réservation, vous êtes notifié par mail avec les coordonnées de l'utilisateur et celui-ci reçoit un code de contremarque. Vous pouvez valider ce code depuis l'onglet «guichet» de votre compte pass Culture pour authentifier la personne lors de sa venue.



Quelles offres sont éligibles à figurer sur le pass Culture ?

Les offres de cours à l'année, de forfaits de cours et les offres découverte gratuites sont acceptées sur le pass Culture.

Les remboursements

La validation entraîne la mise en paiement, tous les 15 jours, de l'offre, sans commission (dans une limite de 20 000€ par an et par acteur culturel, au-delà, application d'un barème spécifique).

Pour les lieux ou équipements en régie directe, les recettes seront perçues par le Trésor Public, sur le RIB communiqué. Pour les lieux ou équipements possédant leur propre RIB, qu'ils aient un SIRET ou non, les recettes seront envoyées sur le RIB référencé. Vous pourrez consulter à tout moment le détails de remboursement sur votre compte.

Tarification

Il n'est aujourd'hui pas encore possible d'indiquer différents tarifs sur l'application pour une même offre. Afin de proposer des tarifs dépendant de critères personnels, vous pouvez créer une offre vitrine, sans tarif mais avec les modalités dans la description de l'offre. Lorsque le jeune se présente au lieu indiqué, calculez son tarif et créer une offre en direct avec le montant associé et stock 1 (sans image d'accroche nécessaire). L'offre apparaît immédiatement, le jeune peut la réserver depuis son application et vous remet le code contremarque à valider. L'offre disparaît de l'application.

Pour les offres excédant le prix de 300 euros

Si l'offre dépasse 300 euros ou si vous avez mis différentes offres à différents montants, sous acceptation de l'utilisateur et mention dans la description, les jeunes peuvent compléter personnellement le montant de l'inscription à l'année.



Pour plus d'informations, les tutoriels et les outils de communication, rendez-vous sur pass.culture.fr